

Titre : Construction navale

Code : 4272

Unités : 38

Durée : 570 heures

Secteur de formation : Transport (17)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires reconnus)

Année d'approbation : 2025

Centre de services scolaire mandaté : des Navigateurs

Centres de services scolaires participants : des Chics-Chocs, de Charlevoix, de Sorel-Tracy, Eastern Shores School Board et l'Institut maritime du Québec

Fonction de travail : Ouvrière et ouvrier en construction navale

Objectifs du programme d'études : Les ouvrières et les ouvriers en construction navale peuvent être appelés à effectuer des travaux liés à la métallurgie, à la peinture, mais également à la mécanique ou à la plomberie. Ces personnes peuvent assembler et installer des éléments de finition et fixer des chemins de câbles électriques. En fonction des besoins du chantier naval, les ouvrières et les ouvriers en construction navale pourraient être appelés à installer des échafaudages, de l'équipement d'accès et des abris temporaires ou à participer aux opérations de mise à sec et de remise à l'eau des navires. Finalement, les ouvrières et les ouvriers en construction navale peuvent agir à titre de surveillants durant les travaux à chaud, en espace clos ou en hauteur.

Conditions d'admission :

Pour être admis au programme d'études *Construction navale* menant à une AEP, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) de 5^e secondaire
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique;
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible à la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 272-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 272-023	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'environnement sur un chantier naval	45
AEP 272-034	Utiliser l'outillage et l'équipement d'un chantier naval	60
AEP 272-042	Interpréter de l'information technique	30
AEP 272-053	Construire des structures temporaires	45
AEP 272-064	Effectuer des travaux liés aux opérations de mise à sec et de mise à l'eau d'un navire	60
AEP 272-072	Installer des câbles électriques	30
AEP 272-082	Effectuer des travaux d'isolation	30
AEP 272-095	Effectuer des travaux liés à la métallurgie	75
AEP 272-102	Installer des éléments de finition	30
AEP 272-115	Effectuer des travaux de peinture	75
AEP 272-125	S'intégrer au milieu de travail	75

Documentation disponible sur demande

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Tableau d'harmonisation
- Cadre d'évaluation